Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026194-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/4/11 DOSSIER N°7717	POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

Absent(s) - excusé(s) :
Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération N° CP2016-10/3/19 du Conseil départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026194-DE

"Sports et Loisirs de Nature" ;
VU la délibération N° CP2016-12/5/22 de la Commission permanente du 9 décembre 2016 ;
VU la délibération N°CP2026- 06/4/17 de la Commission permanente du 19 juin 2026 ;
VU la délibération N° CP2026-10/4/26 de la Commission permanente du 9 octobre 2026 ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/4/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions maximales suivantes, pour un montant total de **3 984,18 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2026, ci-après ;

- Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière : **1 415,13 €**
  - chemins concernés :
    - Circuit des Tourbières : 252,59 €
    - Circuit des sept Peux : 238,08 €
    - La Vallée du Thaurion : 249,24 €
    - La Presqu'ile de Chassagnas : 123,88 €
    - Tour du Lac de Lavaud-Gelade : 425,57 €
    - Puy et Tourbière de Vauveix : 125,77 €

Ne prennent pas part au vote :
Mme Valérie SIMONET ayant donné pouvoir à M. Patrice Morançais, Mme Catherine DEFEMME, Mme Renée NICOUX, Elues Membres Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : **2 569,05 €**
  - chemins concernés :
    - Château de Jouillat : 45,90 €
    - L'Echappée Verte : 22,50 €
    - GRP des Monts de Guéret : 517,50 €
    - De Villas en Villas: 18,00 €
    - La Combe de Balsac: 48,15 €
    - Chemin de Terre, Chemin de Fer : 65,70 €
    - Pierres et Légendes : 12,60 €
    - Chemin des Vergnes : 55,80 €
    - Maupuy et ses Pierres Civières : 9,00 €
    - Le Puy de Gaudy (PR) : 6,75 €
    - Pierre la Grosle : 54,00 €
    - Les Pierres Civières : 67,50 €
    - Le Puy de Gaudy VTT : 117,00 €
    - Le Cros du Loup : 90,00 €
    - La Forêt de Chabrières VTT : 40,50 €
    - Meyrat : 43,20 €
    - Tour des Monts de Guéret VTT : 1 260,00 €
    - VTT 32 : 36,00 €
    - Circuit Peyrabout : 58,95 €

Ne prennent pas part au vote :
M. Eric BODEAU, Mme Lucette CHENIER, Elus Membres Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026194-DE

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
16 nov. 2026